Info-Alerte n° 2342 du 31 mars 2021

La bonne nouvelle de TEMPS L

TEMPS L, l'une des multiples enseignes commerciales de **DOMOTI**, vous apporte une bonne nouvelle : « Le premier des deux à nous répondre recevra un chèque de 1 850 €. Si vous êtes le deuxième, c'est un chèque de 150 € que vous recevrez. N'attendez pas une minute de plus : soyez le premier des deux clients à nous répondre. »

Bien évidemment, il vous est demandé d'effectuer une commande pour recevoir votre lot.

En fait, ces chèques de 1 850 € et de 150 € sont destinés aux deux seuls gagnants de l'opération « Grande opération chèques » organisée du 15 février au 15 août 2021. »

Mr T
Votre chèque* vous sera envoyé dans les meilleurs délais dès retour de votre Demande de Remise de Chèque !

CHÈQUES À REMETTRE AUX 2 GAGNANTS DU PREMIER PRIX :

TEMPS L CHÈQUE BANCAIRE
À REMETTRE AU GAGNANT LE PLUS RAPIDE À RÉPONDRE
€ 1.850,00
Mille huit cent cinquante euros
Payable en France
Temps L
59685 Lille
CEDEX 9
SPÉCIMEN
N° de série : 60651 / 2705
à Lille le 8 mars 2021

OU

TEMPS L CHÈQUE BANCAIRE
À REMETTRE AU GAGNANT LE MOINS RAPIDE À RÉPONDRE
€ 150,00
Cent cinquante euros
Payable en France
Temps L
59685 Lille
CEDEX 9
SPÉCIMEN
N° de série : 60651 / 2705
à Lille le 8 mars 2021

*Chèque bancaire ou chèque-achat à remettre dans le cadre de l'opération.
JS5 – Extrait du règlement du jeu « GRANDE OPERATION CHEQUES»
La société Domoti SAS organise du 15 Février 2021 au 15 Août 2021 pour ses différentes enseignes un jeu par pré-tirage intitulé "GRANDE OPERATION CHEQUES". Ce jeu peut être organisé et présenté sous différentes formes et dénominations dans la période de validité. L'opération est ouverte à toute personne majeure habitant en France métropolitaine et en corse (hors départements et territoires d'outremer) ainsi que dans plusieurs pays d'Europe (Belgique, Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni) et ayant reçu un document circonstancié, à l'exception des membres du personnel (et leur familles exerçant une activité dans une société liée à la société organisatrice. Pour participer à ce jeu, il suffit de compléter la Demande de Remise de Chèque valant bon de participation, puis le renvoyer accompagnée d'une commande et du règlement de la commande, au plus tard le 15/08/2021 par courrier à l'adresse indiquée sur le catalogue portant l'opération et de se conformer aux instructions figurant sur les documents.Les demandes de cadeaux seules ne feront pas l'objet d'une participation au jeu. Avant l'envoi des documents, un triage au sort a été effectué par Maître Gobert parmi tous les destinataires du document du jeu, préalablement rassemblés par paires avec un numéro d'attribution commun à chaque paire sélectionnée. Il a déterminé le numéro d'attribution gagnant du premier prix et désigné la paire de grands gagnants correspondants dont il garde secrètement les noms et adresses jusqu'à la date de clôture de l'opération. Pour participer à ce jeu, et savoir s'ils ont gagné, les participants doivent renvoyer leur Demande de Remise de Chèque, valant bon de participation avant le 15 Août 2021. Il garde secret le nom des 2 grands gagnants ainsi désignés jusqu'à la date de clôture du jeu. Les Huissiers de Justice se sont assurés du respect des dispositions légales régissant les opérations, de la régularité formelle du règlement. Présentation du 1er prix mis en jeu : un chèque bancaire de 1.850€ ou une dotation de E 1680 pour le candidat de la paire désignée gagnante qui répondra en premier et un chèque de 150,00€ ou une dotation de E 128 pour le second, et autant de chèque-achat d'une valeur de 5 euros que de participants de l'Union Européenne ou de E5 q.e de participants du Royaume-Uni ayant retourné leur bon de participation avant la date limite de clôture du jeu, soit le 15/08/2021. La société Domoti pourra être autorisée à utiliser leur nom, adresse (ville et département), images animées ou non (ex : photo), voix, écrit, de tant à des fins promotionnelles que pour des raisons testimoniales.Domoti SAS ne pourra être tenue pour responsable et, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités et/ou le prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés. Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse indiquée sur le catalogue portant l'opération. Les gagnants seront avertis dans un délai de 3 mois après la clôture de l'opération. Pour tout remboursement notamment des frais de participation au jeu, joindre un R.I.B. ainsi qu'un justificatif téléphonique, ou internet (facture, ...) pour les frais de communication. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone par Domoti SAS.

De toute évidence, il s'agit d'une bonne opération pour **TEMPS L** : pour profiter de votre lot de 5 € il vous faudra effectuer deux commandes, l'une pour participer au jeu, l'autre pour utiliser le bon d'achat de 5 €.

Certes, direz-vous, **TEMPS L** vous a promis un envoi de chèque. Vous recevrez effectivement un « chèque-achat » de 5 € à valoir sur une prochaine commande.

Passez votre chemin : le jeu n'en vaut pas la chandelle.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication :
Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)